



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produits dangereux

Question écrite n° 46481

Texte de la question

M. Avi Assouly attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge et le dépistage des personnes qui subissent une exposition environnementale à l'amiante en raison d'une résidence à proximité d'établissements traitant cette substance. Contrairement aux personnes exposées dans un cadre professionnel, le dépistage de ces expositions environnementales est à la charge des habitants ou des collectivités locales dont ils dépendent. Il souhaite donc savoir si le dépistage pourrait être soutenu, et donc financé, par d'autres acteurs.

Données clés

Auteur : [M. Avi Assouly](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46481

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13043

Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)